

## Réponses aux demandes de clarifications

### **RFP23-4947 – Mise en place d'un système de suivi de l'aléa météorologique dans l'agglomération de Papeete en Polynésie française**

**Date : 27 Mars 2023**

#### **QUESTION 1 :**

*Il est demandé à ce que l'ensemble du matériel proposé soit compatible avec le matériel de la Direction de l'Équipement de la Polynésie française : quels sont les matériels avec lesquels le matériel proposé doit être compatible ?*

#### **Réponse :**

Les enregistreurs majoritairement utilisés par le service hydrologie de la DEQ sont des Octopus LX de la marque Hydreka. Chaque appareil a 2 entrées :

- Digitale . 2 comptages unidirectionnel ou 1 bi-directionnel. Etat ou événement. Pour tous types de compteurs ou débitmètres. Fréquence d'entrée : jusqu'à 64 Hz
- Analogique Capteur de pression interne de 0 à 20 bars. Capteur de pression externe. 4-20 mA passif.

La situation idéale serait de pouvoir adapter des connectiques pour que les sondes ou pluviomètres puissent se connecter à ce type d'enregistreur.

La condition essentielle, et nécessaire, est une adaptation des fichiers de données à un format "ouvert", non propriétaire.

#### **QUESTION 2 :**

*Sur quelle base s'applique les 5 % de retenue de garantie ?*

#### **Réponse :**

Pour les marchés de travaux, la politique des achats de la CPS prévoit une retenue de 5% du montant du marché, versée à l'issue de l'année de parfait achèvement.

### QUESTION 3 :

*Il est prévu en page 45 que le prestataire mette en place un dispositif de collecte et de concentration des données mesurées et que ces données doivent pouvoir être collectées soit directement à partir d'un ordinateur portable qui se connecte via un câble à l'enregistreur de données ou au superviseur, et envoyé directement sur un serveur en ligne dont l'adresse internet (adresse IP) sera fourni au titulaire du marché (en page 47).*

*Est-il possible ou non que le prestataire stock les données temporairement avant envoi ftp ?*

#### **Réponse :**

Un stockage temporaire sur chaque appareil à poser est bien prévu pour permettre soit l'envoi des données soit une récupération in situ. Il est par ailleurs précisé : « L'enregistreur des données des appareils devra être paramétré de sorte à ce que si la mémoire arrive à saturation, la bancarisation s'arrêtera et les données enregistrées jusqu'à alors ne seront pas écrasées ». Il ne s'agit pas, pour le prestataire de mettre en place une plateforme On Line de données mais bien un dispositif matériel sur site de sauvegarde avant envoi / récupération.

Pour les données à transmettre, elles seront envoyées automatiquement sur un serveur FTP dans un format de fichier ouvert (non-propriétaire) type csv. Les paramètres de connexion au serveur FTP seront transmis au titulaire du marché

### QUESTION 4 :

*Il est précisé en page 46, paragraphe 3.9 que la réception (et début de garantie) commence au plus tard 3 mois après la pose du matériel mais que ce délai peut être allongé pour être porté à 9 mois après la pose.*

*A - Pendant cette phase où le matériel est posé, qui est propriétaire ?*

#### **Réponse :**

Le délai de 3 mois (tests par la maîtrise d'ouvrage) part à réception du rapport des tests effectués par le titulaire).

Il peut être prolongée 2 fois uniquement pour l'équipement limnimètre radar (pas pour les pluviomètres) en raison des incertitudes d'écoulement dans la rivière.

Tant que la réception n'est pas prononcée, le titulaire est responsable de ses équipements.

*B - Est-ce que durant cette phase la maintenance doit être réalisée ?*

#### **Réponse :**

Les opérations de maintenance sont couvertes pendant l'année de parfait achèvement.

Si le prestataire estime qu'une maintenance est nécessaire pendant la période de réception, alors oui elle est à réaliser et à charge du prestataire.

#### QUESTION 5 :

*Dans le bordereau des prix, autant au 1.3 il y a deux prix demandés selon que le pluviomètre soit à côté de la station radar ou sur le toit EDT, autant au 1.4 il n'y a qu'un seul prix demandé malgré les 2/3 solutions possibles (station près du local EDT et raccordée à EDT, solution autonome, voir même branchement local EDT mais station au pied du radar)*

#### **Réponse :**

Il n'est fait état que d'un prix pour cette station d'acquisition, quel que soit le site (avec la station radar ou sur local EDT). Les sujétions particulières peuvent être intégrées aux prix 1.3 et/ou 1.5 correspondants.

#### QUESTION 6 :

*Dans le bordereau des prix au 1.6 il est question d'une visite annuelle alors que dans le CCTP à la page 46, paragraphe 3.8 il est question d'une visite trimestrielle : Cette maintenance trimestrielle devra faire l'objet d'un rapport détaillé transmis au Maître d'ouvrage dans la semaine suivant le tour des stations (à éclaircir pour les points du bordereau de prix 2.3, 2.5, 2.7, ...)*

#### **Réponse :**

Hors cas de panne ou dysfonctionnement, l'entreprise prévoira *a minima* une visite 1 mois avant la fin de garantie (hors cas de panne) avec rapport complet.

La mention trimestrielle est erronée.